académie
Caen

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Manche

éducation
nationale

ARRETE portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,
Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Manche,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat

VU le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique

VU l'arrêté ministériel du 1er décembre 2011 portant création des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'Education Nationale

VU l'arrêté en date du 20 avril 2012 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental

ARRETE

Article premier

Sont nommés au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental créé auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Manche :

Le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Manche, ou son représentant - Président

Le Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Manche

Article 2

Sont désignés représentants des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental crée auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Manche

Au titre de la FSU

en qualité de membres titulaires

Monsieur Jean Paul de ROUBIN	Ecole primaire hameau Quentin - Cherbourg
Monsieur Jean-François MOUCHEL	Collège Tiphaigne de la Roche - Montebourg
Monsieur Pascal ROGER	Collège Tiphaigne de la Roche - Montebourg

en qualité de membres suppléants

Monsieur Jérôme DUTRON	Ecole – Saint Samson de Bonfossé
Monsieur Jean-Philippe DOUAT	Collège – Marigny
Monsieur Ralph LEJAMTEL	Collège les Provinces - Cherbourg

Au titre de UNSA-Education Nationale

en qualité de membre titulaire

Madame Florence BERNEDE	Ecole maternelle « le chat perché » - La Haye du Puits

En qualité de membre suppléant

Monsieur Florent LUCAS	Professeur des écoles – école primaire Zola – Cherbourg-Octeville

Au titre de Sud-Education

en qualité de membre titulaire

Monsieur Gildas THOMAS	Lycée Tocqueville - Cherbourg-Octeville

en qualité de membre suppléant

Monsieur Guy PREVEL	Ecole Hameau Noblet - Cherbourg-Octeville

Au titre du SGEN-CFDT

en qualité de membres titulaires

Monsieur Patrick LAINE	EREA - Saint-Lô
Monsieur Richard VIAUX	Ecole Calmette et Guérin – Saint Lô

en qualité de membres suppléants

Madame Virginie GRELICHE	Collège Diderot – Tourlaville
Madame Valérie CARUCHET	Ecole - Saussemesnil

Article 3

Le mandat des membres du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental entrera en vigueur à compter du 25 juin 2012.

Article 4

Cet arrêté annule et remplace celui du 24 mai 2012

Article 5

Le Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Manche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Manche

Fait à Saint-Lô, le 17 septembre 2012

Le Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale de la Manche

Francis MORLET

COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL SPÉCIAL DÉPARTEMENTAL (CHSCTSD) DE LA MANCHE

(Créé par arrêté ministériel du 1er décembre 2011)

Les procès-verbaux des réunions du CHSCTSD de la Manche sont accessibles aux personnels relevant du ministère de l'Éducation nationale sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Manche.

http://www.ac-caen.fr/ia50/

Espace « Ressources humaines » - Santé sécurité au travail – rubrique CHSCTSD.

Pour consulter ces documents, il vous faudra vous munir de votre identifiant et de votre mot de passe « Mél ouvert ».

Renseignements :
Secrétaire du CHSCTSD de la Manche : Gildas THOMAS
Contact courriel : chsctd-sec-50@ac-caen.fr